

Orange  
Monsieur Cyril LUNEAU  
Direction des Relations avec les  
Collectivités Locales Groupe  
78, rue Olivier De Serres  
75505 PARIS Cedex 15

A Nevers, le 09 MARS 2017

Réf. NN/FB/2017/038

Objet. Liaisons fibre optique NRA 2 Mbit/s

Monsieur le Directeur,

*Cyril*

Les échanges techniques entre les services Orange et Nièvre Numérique permettent depuis quelques mois une progression de l'étendue des services ADSL haut débit sur le département.

Le programme de neutralisation des derniers multiplexeurs s'achève et celui de l'opticalisation des derniers centraux téléphoniques limités à 2 Mb est engagé. La construction d'artères aériennes pour établir les liaisons en fibre optique est la technique retenue en priorité pour des critères de rentabilité.

Pour réduire l'impact environnemental par des plantations de poteaux sur plusieurs kilomètres, Nièvre Numérique propose l'utilisation du réseau fibre optique départemental quand cela est possible et cette collaboration doit s'avérer fructueuse prochainement.

La récente attitude d'élus locaux qui découvrent les travaux entrepris sur leurs territoires et s'opposent à l'implantation de poteaux sur leurs communes, m'incite à vous faire part de quelques remarques sur les procédures concernant les projets étudiés par vos services. Les tracés sont définis sans concertation locale et les demandes de permissions de voirie sont adressées par tronçons, ce qui ne permet pas une bonne appréciation d'ensemble par les gestionnaires des domaines publics occupés.

Une concertation en amont des travaux pour présenter aux élus des communes concernées l'intérêt du projet, les tracés envisagés pour les artères de liaisons fibre optique, le choix de la technique de pose des câbles en aérien, serait une procédure à généraliser pour les prochains projets de raccordements des derniers centraux limités à 2 Mbit/s.



Ce sont plusieurs dizaines de kilomètres d'artères aériennes qui seront à construire avec un impact sur l'environnement qui est de moins en moins accepté par les habitants. Les enjeux de ce programme ont été présentés par Nièvre Numérique à la direction qui instruit les permissions de voirie sur le domaine routier du Conseil départemental, ce qui a permis un discernement dans le traitement de ces demandes.

Pour l'occupation du domaine routier communal, une réunion d'information pour présenter les projets par vos services, à l'échelon de la communauté de communes, assurerait une vision collective des enjeux et un accueil plus favorable de nouvelles infrastructures fibre optique, de leurs origines à leurs extrémités.

Cette phase de concertation sera accompagnée par Nièvre Numérique dans le cadre de l'exercice de ses missions d'aménagement numérique du département.

Je vous invite à me faire part de votre intérêt pour ces dispositions qui visent à faciliter les déploiements en aériens et le respect du calendrier d'ouverture des services haut débit.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.

Bien à toi ,

  
Fabien BAZIN  
Président de Nièvre Numérique